

Dispositions en matière de visas pour les visas de long séjour de plus de 90 jours (visa national)

Visa-Navigator!

Toutes les informations concernant les visas sont disponibles ici:
<http://visa.diplo.de>

Les formulaires de demande de visa sont gratuits

Les informations sur le traitement des demandes de visa et les conditions d'octroi des visas ne peuvent être données que par les employés de l'Ambassade et non par le personnel de sécurité ou des tierces personnes. L'Ambassade ne travaille pas avec des agents, ni avec des agences de voyage, ni avec des intermédiaires.

Les rendez-vous ne peuvent être pris que sur le système de rendez-vous en ligne sur le site de l'Ambassade www.dakar.diplo.de.

Veillez noter la procédure de demande de visa	
1. Prendre rendez-vous	<ul style="list-style-type: none"> Les demandeurs de visa long séjour (réunion familiale, études, au-pair, contrat de travail) doivent prendre rendez-vous en ligne sur le site de l'Ambassade www.dakar.diplo.de.
2. Présentation en personne	<ul style="list-style-type: none"> Tous les demandeurs de visa doivent ensuite se présenter personnellement à l'Ambassade
3. Délai de traitement	<ul style="list-style-type: none"> Presque toutes les demandes de visa long séjour (études, stage, au pair, contrat de travail) sont transmises au service des étrangers géographiquement compétent en Allemagne ou à l'Agence fédérale pour l'emploi pour approbation. Le délai de traitement des dossiers est généralement de 6 à 10 semaines. Il est donc vivement recommandé aux demandeurs de déposer leur dossier avec une marge de temps confortable. Si le demandeur bénéficie d'une bourse publique (DAAD, université allemande ou bailleur de fonds allemand ou européen) pour son séjour, le délai de traitement du dossier est de 5 jours ouvrables.
4. Frais de visa	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de visa s'élèvent à 50 000 FCFA et ne seront pas restitués en cas de rejet de la demande.

Adresse:

20, Avenue
Pasteur
Dakar
Senegal

Adresse postale:

B.P. 2100
Dakar
Senegal

Téléphone:

(+221) 33 889 48 84

Telefax:

(+49) 30 1817 67262

E-Mail:

rkinfo@daka.auswaertiges-amt.de

<p>5. Aucune garantie de l'octroi du visa</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le dépôt d'un dossier complet ne garantit pas l'octroi du visa. En plus des documents généralement demandés, des pièces complémentaires peuvent être exigées. • Les autorités aux frontières peuvent refuser l'entrée dans l'espace Schengen au demandeur malgré le visa.
<p>6. Restitution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de rejet ou de retrait de la demande, les photos ou documents soumis à cet effet ne sont pas restitués au demandeur. • Les documents originaux seront rendus après la procédure.
<p>7. Procédure des documents falsifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents falsifiés seront confisqués et transmis aux autorités compétentes. • Le dépôt de documents falsifiés est un motif de rejet.
<p>8. N'envoyez pas des documents directement à l'Ambassade</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veuillez n'envoyer AUCUN document à l'Ambassade mais les présenter lors du rendez-vous.
<p>9. Pas de complément de dossier par e-mail ou par courrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents qui sont envoyés à l'Ambassade par e-mail ou par courrier ne peuvent pas être considérés dans la procédure de visa.
<p>10. Traduction de documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les documents établis dans une langue autre que l'Allemand, le Français ou l'Anglais il est nécessaire de présenter une traduction certifiée.
<p>11. Vérification du visa par le demandeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lors du retrait du passeport il revient au demandeur de vérifier l'exactitude de la vignette-visa et de signaler immédiatement d'éventuelles erreurs.

Adresse:

20, Avenue
Pasteur
Dakar
Senegal

Adresse postale:

B.P. 2100
Dakar
Senegal

Téléphone:

(+221) 33 889 48 84

Telefax:

(+49) 30 1817 67262

E-Mail:

rkinfo@daka.auswaertiges-amt.de

Tous les documents indiqués ci-dessous (sauf le formulaire de demande) doivent être présentés en originaux et accompagnés de **DEUX** photocopies lisibles.



Des documents complémentaires peuvent être exigés le cas échéant.

Conditions générales à respecter pour une demande de visa	
Formulaires de demande signés	<ul style="list-style-type: none"> • DEUX formulaires de demande dûment remplis et signés par le demandeur. • Pour les mineurs de moins de 16 ans, la demande doit être dûment signée par les deux titulaires de l'autorité parentale. • Pour les mineurs entre 16 et 18 ans, une autorisation manuscrite et la photocopie du passeport des deux titulaires de l'autorité parentale sont nécessaires.
Photos d'identité	<ul style="list-style-type: none"> • DEUX photos d'identité biométrique récentes sur fond blanc (à ne pas agraffer ni coller sur le formulaire).
Passeport valide	<ul style="list-style-type: none"> • Un passeport valide (dont la durée de validité est supérieure de 3 mois à la date de fin du voyage) avec DEUX copies de la page où figurent les données personnelles du demandeur.
Anciens passeports	<ul style="list-style-type: none"> • Les anciens passeports (le cas échéant) et DEUX copies de la page où figurent les données personnelles du demandeur.
Carte d'identité nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité nationale et DEUX copies
Acte de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • L'extrait du registre de l'acte de naissance du demandeur de visa et DEUX copies
Acte de mariage et actes de naissance des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, extrait du registre de l'acte de mariage et des actes de naissance des enfants et DEUX copies
Frais	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de visa de 50.000 FCFA

Adresse:

20, Avenue
Pasteur
Dakar
Senegal

Adresse postale:

B.P. 2100
Dakar
Senegal

Téléphone:

(+221) 33 889 48 84

Telefax:

(+49) 30 1817 67262

E-Mail:

rkinfo@daka.auswaertiges-amt.de

Vous avez également besoin des documents suivants:

LES VISAS AU-PAIR	
Age du demandeur	<ul style="list-style-type: none"> Le demandeur doit être âgé de 17 ans au moins et 26 ans au plus
Demandeurs mineurs	<ul style="list-style-type: none"> Le demandeur âgé de moins de 18 ans doit présenter une autorisation légalisée des parents donnant leur accord pour le contrat de placement au pair en Allemagne.
Contrat de placement au-pair	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat de placement au pair signé par les deux parties, si possible en original. Le recours à une agence de placement n'est pas obligatoire
Informations sur la famille d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> La lettre de l'agence allemande de placement au pair ou de la famille d'accueil ainsi qu'une lettre du demandeur décrivant comment le contact a été établi avec la famille d'accueil
Certificat A1	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de la maîtrise élémentaire de la langue allemande par la présentation d'un certificat de langue niveau A1 du Goethe-Institut (+ deux copies). La maîtrise élémentaire de la langue allemande doit être vérifiée par un organisme agréé par l'association ALTE et disposant d'une antenne gérée par des agents détachés. Le seul organisme agréé de ce type au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et au Cabo Verde est actuellement le Goethe-Institut de Dakar.
Lettre de motivation	<ul style="list-style-type: none"> Lettre de motivation expliquant les raisons pour le séjour au-pair et les plans du demandeur pendant et après le séjour au-pair.
Certificats	<ul style="list-style-type: none"> Les certificats scolaires, diplômes etc. (le cas échéant)

LES VISAS D'ÉTUDES	
Attestation d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> Attestation d'inscription de l'université
Attestation pour les moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> Une attestation de prise en charge conforme aux articles 66 à 68 de la loi sur le séjour (AufenthG), remise au service des étrangers compétent en Allemagne et couvrant toute la durée du séjour (signée par le sponsor, si possible en Allemagne) Attestation d'ouverture d'un compte bloqué (plus d'informations ici : https://dakar.diplo.de/sn-fr/service/visa-einreise/sperrkonto/1895102) ou Attestation d'une bourse - dans le cas d'une bourse étrangère, un compte bloqué est souvent requis.
CV	<ul style="list-style-type: none"> Curriculum vitae du demandeur
Lettre de motivation	<ul style="list-style-type: none"> Lettre de motivation sur le choix et les perspectives

Adresse:

20, Avenue
Pasteur
Dakar
Senegal

Adresse postale:

B.P. 2100
Dakar
Senegal

Téléphone:

(+221) 33 889 48 84

Telefax:

(+49) 30 1817 67262

E-Mail:

[rkinfo@daka.auswaertiges-
amt.de](mailto:rkinfo@daka.auswaertiges-amt.de)

	d'avenir (maximum une page)
Maîtrise de l'allemand	<ul style="list-style-type: none"> Document attestant la maîtrise suffisante de la langue allemande, si les cours sont en Allemand
Assurance-maladie de voyage	De l'entrée au début des études

LES VISAS DE TRAVAIL	
Contrat de travail	<ul style="list-style-type: none"> Contrat avec l'employeur allemand signé par les deux parties et précisant le salaire et les autres modalités En cas de contrat à durée déterminée, attestations relatives de la situation financière et économique du demandeur au Sénégal ou en Gambie
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> Diplômes, bulletins scolaires etc.

LES VISAS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE, D'UN STAGE OU D'UN FORMATION CONTINUE (hors études)	
Contrat de formation / de stage	<ul style="list-style-type: none"> Contrat avec l'employeur allemand signé par les deux parties et précisant le salaire et les autres modalités (le cas échéant)
Stage	<ul style="list-style-type: none"> Informations sur le programme
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Attestations relatives au financement du séjour en Allemagne
Documents sur la situation financière et économique du demandeur	<ul style="list-style-type: none"> Documents sur la situation financière et économique du demandeur au Sénégal, en Gambie, au Guinea Bissau ou à Cabo Verde
Preuve de la connaissance de la langue allemande	<p>Les demandeurs qui souhaitent faire une formation comme auxiliaires des soins doivent présenter lors de la demande de visa un certificat B1 d'un test de langue standardisé conformément aux „Normes de l'Association des testeurs de langues en Europe“ (ALTE)</p> <p>Les certificats de langue acceptés actuellement sont les suivants: „Goethe-Zertifikat B1“ de l'institut Goethe, „Deutsch B1“ du Telc GmbH et „Zertifikat B1“ du „Österreichisches Sprachdiplom (ÖSD)“</p>

LES VISAS POUR UN COURS DE LANGUE ALLEMANDE (par exemple : études ultérieures / emploi)	
Formalités	<ul style="list-style-type: none"> Inscription à un cours de langue intensif (doit contenir des leçons quotidiennes, au moins 18 heures par semaine)
Lettre de motivation	<ul style="list-style-type: none"> Lettre de motivation du demandeur mentionnant le choix des études et des projets pour l'avenir (max. 1 page).
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Obligation formelle selon les articles 66 à 68 de la loi allemande sur la résidence (signée, si possible, par une

Adresse:

20, Avenue
Pasteur
Dakar
Senegal

Adresse postale:

B.P. 2100
Dakar
Senegal

Téléphone:

(+221) 33 889 48 84

Telefax:

(+49) 30 1817 67262

E-Mail:

rkinfo@daka.auswaertiges-amt.de

	<p>personne résidant en Allemagne au bureau de l'immigration local en Allemagne et confirmée par le bureau de l'immigration). L'obligation formelle devrait indiquer spécifiquement que le parrainage couvre les études et mentionner la durée du parrainage envisagé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'ouverture d'un compte bloqué (plus d'informations ici : https://dakar.diplo.de/sn-fr/service/visa-einreise/sperrkonto/1895102)
Preuve de la situation économique	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la situation financière et économique au pays d'origine

LES VISAS POUR LE SERVICE VOLONTAIRE (FÉDÉRAL) (généralement pendant 12 mois)	
Âge du candidat	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats doivent avoir entre 18 et 30 ans (service volontaire européen). • Atteindre les 27 ou 29 ans (FÖJ et FSJ) • Tous les âges (service volontaire fédéral)
Accord de contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de l'institution allemande, signé par les deux parties, comprenant des informations sur les bénéficiaires et les accords supplémentaires (le cas échéant)
Curriculum Vitae Lettre de motivation	<ul style="list-style-type: none"> • Curriculum Vitae et lettre de motivation, y compris les raisons personnelles du service volontaire (Comment cela s'inscrit-il dans votre vie actuelle?)
Preuve de connaissance de la langue allemande	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'une connaissance suffisante de la langue allemande ou confirmation écrite de l'institution allemande qu'aucune connaissance préalable de la langue n'est requise / un cours d'allemand est prévu
Assurance maladie de voyage	De l'entrée au début du service volontaire
Preuve de la situation économique	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la situation financière et économique au pays d'origine

Fachkräfteinwanderungsgesetz (FEG) – Loi relative à l'immigration de travailleurs qualifiés

La loi relative à l'immigration de travailleurs qualifiés est entrée en vigueur le 1er mars 2020. Cette loi a pour objectif de permettre à des travailleurs qualifiés d'accéder au marché du travail allemand.

Avant qu'un visa ne puisse être demandé, il est important que vos **qualifications universitaires** ou **professionnelles** et vos **connaissances en allemand** aient été attestées officiellement.

Vous trouverez des informations à ce sujet sur les sites suivants :

<https://www.make-it-in-germany.com/fr/> et
<https://www.anerkennung-in-deutschland.de/html/fr/>

Si vous disposez des qualifications et des connaissances d'allemand requises et souhaitez venir en Allemagne en tant que travailleur qualifié, veuillez vous adresser au

Adresse:	Adresse postale:	Téléphone:	Telefax:	E-Mail:
20, Avenue Pasteur Dakar Senegal	B.P. 2100 Dakar Senegal	(+221) 33 889 48 84	(+49) 30 1817 67262	rkinfo@daka.auswaertiges-amt.de

Centre sénégalo-allemand d'Information pour l'Emploi, la Migration et la Réintégration de Dakar
(situé au rez-de-chaussée de l'ANPEJ à Castor-Dakar)
Lot 1 Lotissement SODIDA
Avenue Bourguiba
47267 Dakar-Liberté
tél. : +221 33 825 87 21)

et convenir avec ce Centre d'un rendez-vous afin de discuter de la marche à suivre.

Adresse:

20, Avenue
Pasteur
Dakar
Senegal

Adresse postale:

B.P. 2100
Dakar
Senegal

Téléphone:

(+221) 33 889 48 84

Telefax:

(+49) 30 1817 67262

E-Mail:

[rkinfo@daka.auswaertiges-
amt.de](mailto:rkinfo@daka.auswaertiges-amt.de)